



La crise du Covid-19

Comment sera attribué le baccalauréat cette année

— Le ministère a précisé les modalités d'obtention du bac, dont les épreuves finales sont remplacées par le contrôle continu.

On savait depuis des semaines les épreuves finales du bac remplacées par le contrôle continu. Mais sur quelles bases ? Le ministère de l'éducation s'apprête à publier une circulaire au bulletin officiel, circulaire dont il a déjà livré la teneur à l'AFP, vendredi 22 mai. Dans chaque discipline, les établissements feront remonter aux jurys la moyenne des moyennes des deux premiers trimestres validées par le conseil de classe, note prise en compte en lieu et place de l'examen annulé.

Ce relevé sera accompagné du livret scolaire du candidat, avec les appréciations des enseignants sur l'engagement de l'élève dans les apprentissages durant le troisième trimestre. De quoi éclairer le jury, qui, dans un but d'harmonisation, pourra aussi s'appuyer sur des éléments statistiques, concernant l'établissement et couvrant les trois dernières années, tels que le taux de réussite au bac et le taux de mention.

« Ce sujet a soulevé de l'émoi, constate Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT. Car certains lycées, voire de manière individuelle certains enseignants, pratiquent en terminale ce qui se fait dans les prépas : ils privilégient une notation "sévère" en faisant le pari que cela permettra aux élèves de fournir davantage d'efforts et d'obtenir de meilleures notes au bac. Des élèves qui durant l'année pré-

sentent un 7/20 ou un 8/20 peuvent obtenir 14/20 ou 15/20 à l'examen. » Sauf que cette année, il n'y aura pas de contrôle final. « La question de l'harmonisation n'en est que plus cruciale », poursuit-elle.

À ses yeux, du reste, la situation est critique pour d'autres élèves, ceux qui d'ordinaire font assez peu d'efforts durant l'année avant de tout donner dans la dernière ligne droite. Un oral de rattrapage – dans une seule discipline au lieu de deux d'ordinaire – sera en tout cas proposé entre le 8 et le 10 juillet pour tous les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8/20 et 10/20.

Aussi, si les lycées rouvrent au moins partiellement le 2 juin, comme pourrait l'annoncer le premier ministre jeudi 28 mai, ces élèves pourraient être accueillis en priorité. « L'idée n'est pas de redémarrer avec l'emploi du temps habituel mais plutôt de créer des groupes de besoins », anticipe Philippe Vincent, secrétaire général du SNPDEN, un syndicat de personnels de direction.

« Des élèves de la filière scientifique pourraient par exemple bénéficier d'un accompagnement en maths et en physique-chimie, les matières affectées des plus gros coefficients », glisse-t-il. Mais, étant donné le caractère très contraignant du protocole sanitaire, « même avec une rotation optimale », il ne serait possible que de programmer « trois ou quatre

séances » par élève d'ici à la fin de l'année.

Un autre public pourrait être accueilli prioritairement : les élèves de première, « pour des séances de coaching intensif en français », avance Philippe Vincent. De fait, dans cette discipline, un oral doit a priori avoir lieu. A priori, car des voix s'élèvent pour demander sa suppression. « Depuis le début du confinement, tous les élèves n'ont pas pu être préparés de la même manière », argumente Philippe Vincent. « La fermeture prolongée des établissements a produit beaucoup de décrochages », abonde Catherine Nave-Bekhti.

Si, en raison de l'épidémie, des territoires entiers comme l'Île-de-France ne voyaient pas leurs lycées rouvrir en juin, il est peu probable que l'oral de français se trouve maintenu. « Le risque d'une multiplication des recours en justice serait trop grand si les candidats des départements classés rouges ne pouvaient, contrairement aux autres, bénéficier d'une préparation en présentiel », estime Philippe Vincent.

Denis Peiron